



DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES

LE DIRECTEUR

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

N° 0329 MFP/CAB/DRH/kke

Abidjan le, 27 FEV 2019.

**NOTE D'INFORMATION**

Destinataires : Les Mutualistes

Objet : Renouvellement des instances de la MAFOP

Le Directeur des Ressources Humaines a l'honneur de porter à la connaissance des mutualistes que, suite à l'Assemblée Générale Ordinaire de fin de mandat des organes de la Mutuelle des Agents en charge du Ministère de la Fonction Publique (MAFOP), tenue le 31 janvier 2019, et conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, il sera procédé au renouvellement des instances soumises à élection, à savoir :

- la Présidence du Bureau Exécutif
- la Présidence du Comité de Contrôle
- la Vice-Présidence du Comité de Contrôle.

A cet effet, le processus électoral se déroulera selon le chronogramme ci-après :

- **Du mercredi 27 février au mardi 05 mars 2019** : dépôt des dossiers de candidatures
- **Mercredi 06 mars 2019**: proclamation de la liste provisoire des candidats retenus
- **Jeuudi 07 mars 2019** : réception des réclamations motivées des candidats non retenus
- **Vendredi 08 mars 2019** : proclamation de la liste définitive des candidats retenus
- **Du mardi 12 au mardi 19 mars 2019** : période de campagne électorale
- **Jeuudi 21 mars 2019** : Assemblée Générale Elective
- **Vendredi 22 mars 2019** : proclamation définitive des résultats.

Le Directeur des Ressources Humaines invite les mutualistes désireux de faire acte de candidature à prendre attache avec Monsieur **GNOMBLEI Clemenceau** (Tél : 47 62 62 21), Président du Comité Electoral, pour le dépôt de leurs dossiers de candidature au siège de la MAFOP.

Les conditions d'éligibilité ainsi que la liste des pièces constitutives des dossiers de candidatures aux postes concernés figurent en pièces jointes.

PJ :

- critères d'éligibilité
- pièces constitutives des dossiers de candidature



Plateau-Boulevard Angoulvant-Immeuble Principal 2<sup>ème</sup> étageBP V 93 Abidjan- tél : 20-83-70-42



**CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

Conformément à l'article 17 des statuts, pour être candidat il faut :

- ✓ Etre membre d'office;
- ✓ Avoir au moins trois (3) ans d'ancienneté au sein du Ministère en charge de la Fonction Publique;
- ✓ N'avoir jamais fait l'objet d'une sanction disciplinaire ni dans l'Administration ni dans la mutuelle ;
- ✓ N'avoir jamais fait l'objet de condamnations pénales devenues définitives ;
- ✓ Ne pas être à moins de cinq (05) ans de la retraite ;
- ✓ Etre à jour de ses cotisations ;
- ✓ Avoir une expérience en matière de gestion des associations.
- ✓ Jouir d'une bonne santé physique et mentale ;
- ✓ Etre de bonne moralité ;

**PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE :**

- Une photo d'identité couleur,
- Un CV certifié sincère signé
- Un Certificat de Prise de service au Ministère de la Fonction Publique ;
- Une attestation de non sanction disciplinaire ;
- Une copie de l'espace fonctionnaire ;
- Une photocopie de la CNI ;
- Une lettre de motivation.

NB. : Les candidatures sont à déposer au bureau de la MAFOP auprès du Comité Electoral.

Contacts : 20-25-90-00/ 47-62-62-21/08-28-28-38

Poste : 3177

Le Président du Comité Electoral

**GNOMBLEHI Clemenceau**